

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026

Date de reception de l'AR: 03/07/2026

007-210703260-DE_2026_052-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 01 juillet 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 26/06/2026

un juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Monsieur Denis JOURDAN

Représentés : Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI

Excusés : Monsieur Dominique ARCIS, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Isabelle JOUVE

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Bernadette ROCHE

Objet: DM 2026-001 : Décision modificative n°1 du budget communal opération d'ordre budgétaire relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public - DE_2026_052

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives ont pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif afin de prendre en compte les évolutions constatées en cours d'exercice, les besoins nouveaux ainsi que les ajustements nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

Il rappelle également que, par délibération n° DE_2025_06 du 17 mars 2026, le Conseil municipal a approuvé la réalisation de travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public par des équipements LED.

Les travaux ayant été réalisés, le plan de financement définitif a été transmis par Territoire d'Énergie Ardèche le 30 avril 2026

Le coût de l'opération s'élève à 60 000 € HT, financé à hauteur de 50 % par Territoire d'Énergie Ardèche (anciennement SDE07), soit :

- Montant total des travaux : 60 000 € HT ;
- Participation de Territoire d'Énergie Ardèche : 30 000 € ;
- Participation de la commune : 30 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'après consultation du Service de Gestion Comptable, les

ouvrages d'éclairage public concernés demeurent la propriété de la commune d'Ardeche. Dès lors, il est nécessaire de procéder à une opération d'ordre budgétaire afin de retracer comptablement la participation de la commune à cette opération.

Cette opération se traduit par :

- l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire au chapitre 041, compte 2041582 « Subventions d'équipement versées – Autres groupements », pour un montant de 30 000 € ;
- l'émission d'un titre d'ordre budgétaire au chapitre 041, compte 168758 « Autres dettes – autres groupements », pour un montant de 30 000 €.

Ces crédits n'ayant pas été prévus lors du vote du budget primitif, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Investissement		Recettes	Dépenses
168758-41	Dettes-Autres groupement	+30 000€	
204182-41	Autres org pub-Bât et installation		+30 000€
Total investissement		+30 000€	+30 000€
Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL Fonctionnement		0	0
TOTAL		0	0

Aucune modification n'est apportée à la section de fonctionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026

Date de reception de l'AR: 03/07/2026

007-210703260-DE_2026_052-DE

A G E D I

Vu la délibération n° DE_2025_06 du 17 mars 2026 relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public ;

Considérant la nécessité de procéder à cette opération d'ordre budgétaire afin de permettre l'émission des titres et mandats correspondants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE à l'unanimité:**

- D'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus ;
- D'inscrire en recettes d'investissement la somme de 30 000 € au compte 168758 – chapitre 041 ;
- D'inscrire en dépenses d'investissement la somme de 30 000 € au compte 2041582 – chapitre 041 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Madame Bernadette ROCHE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

